



Déclassement des travailleurs sociaux, ça suffit !

Agissons pour la reconnaissance des qualifications et la revalorisation salariale !

C'était avant :

L'accord sur la réforme de la grille de la Fonction publique du 9 février 1990, dit « accord Durafour », intégrait les professionnels du social et de l'éducatif, diplômés d'état, dans un Classement Indiciaire Intermédiaire – CII -, situé entre la catégorie B et la catégorie A.

Cette grille, mise en place en 1992, considérée comme transitoire suite aux mobilisations sans précédent des assistants sociaux et éducateurs spécialisés, devait permettre à terme l'accès à la catégorie A.



Depuis :

Le 21 février 2008, 4 organisations syndicales (CFDT – UNSA – CFTC et CGC) de la fonction publique sur 8, ont signé avec le précédent gouvernement un mauvais accord salarial, entérinant une perte de pouvoir d'achat et incluant le projet de réforme de la catégorie B.

Un Nouvel Espace Statutaire (NES) en catégorie B était ainsi créé.

Les projets de décrets de la filière médico-sociale qui en découlent, ont pu être plusieurs fois reportés de l'agenda de l'ancien gouvernement grâce aux importantes mobilisations unitaires des professionnels.

Car s'ils devaient être publiés, cela signifierait :

- maintien en catégorie B
- importante régression salariale
- allongement de la durée de carrière

Présentés par le nouveau gouvernement au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) du 3 octobre 2012 pour les cadres d'emplois de la filière médico-sociale : Educateurs Spécialisés, Assistants Sociaux, Conseillers en Economie Sociale et Familiale, Educateurs de jeunes Enfants, ces projets ont toutefois reçu un avis défavorable.

Un vœu du CSFPT demandant au gouvernement l'ouverture de négociations sur cette filière a même été formulé.

Maintenant les engagements doivent être tenus :

Ce dossier doit être étudié le 14 décembre lors de la thématique « *parcours professionnels* » de l' « *agenda social* ».

L'actuel Chef de l'Etat, son Premier Ministre, la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, le Ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social et le Président de l'Assemblée nationale soutenaient les revendications des travailleurs sociaux lorsqu'ils étaient dans l'opposition. C'est maintenant le temps des actes.

Agissons !

Lors des réunions de l'Intersyndicale des 25 octobre et 26 novembre dernier, la FSU, s'est montrée disponible et volontaire pour construire les mobilisations unitaires pour obtenir :

- **le reclassement en catégorie A** des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants.
- **la reconnaissance des qualifications et des responsabilités** par une grille indiciaire allant de l'IM 349 à 798.
- **l'homologation au niveau II français des Diplômes d'Etat** obtenus après 3 ans d'études supérieures.

C'est sur ce socle revendicatif que le SDU13-FSU continuera d'agir !

Services sociaux maltraités et travailleurs sociaux sous - payés

La crise économique et financière, les politiques nationales d'austérité, le désengagement de l'État, génèrent précarité et chômage de masse, paupérisation et surendettement, mal logement et sans domicile. Ils fragilisent les liens intrafamiliaux.

Alors que les dispositifs sociaux ne font qu'accompagner la progression des inégalités et des injustices, où les droits sociaux sont de moins en moins garantis, les travailleurs sociaux sont sommés de répondre à une demande sociale de plus en plus forte.

Ils se heurtent à un manque de moyens, à une dégradation de leurs conditions de travail : pénuries de personnel, redéploiements, réorganisations incessantes, atteintes aux métiers, remises en cause des qualifications, généralisation de l'informatisation, perte d'autonomie d'intervention, multiplication des demandes de statistiques.

L'épuisement et la souffrance au travail frappent

de nombreux collègues et parfois même des équipes professionnelles entières.

Face à ce constat accablant, nous devons réagir, défendre tous les métiers du travail social, le droit des usagers, un service public de qualité.

De nouvelles politiques sociales s'imposent, les travailleurs sociaux et médico-sociaux doivent avoir les moyens d'exercer leurs missions dans le respect de leurs qualifications, de leur déontologie et éthique professionnelle.

Avec les personnels, sociaux, éducatifs, médico-sociaux, le SDU13-FSU mettra tout en œuvre pour mettre en place une mobilisation nationale pour la défense des missions et des carrières.

Conseil Général 13
SDU13 – FSU : 04.13.31.19.62
Mel : sdu13@cg13.fr